



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
السلطة الوطنية المستقلة للانتخابات

المجلة اليومية
لأهم ما ورد في الصحف الوطنية

2021-03-21

Mohamed Charfi (ANIE) :

«Les changements prévus dans la loi électorale ouvriront la voie à une concurrence loyale et transparente»

Le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi, est revenu, jeudi sur la loi organique relative au régime électoral promulguée par ordonnance présidentielle le 10 mars 2021. «Les changements prévus dans la loi électorale concernant le mode de scrutin mettront en échec toute tentative d'exploitation de l'argent sale et ouvriront la voie à une concurrence loyale et transparente», a-t-il indiqué.

Rappelant que le nouveau code relatif au régime électoral aspire à recouvrer la confiance des citoyens à l'égard des gouvernants afin qu'ils s'impliquent davantage dans le processus électoral, pour mettre fin aux pratiques électorales du passé, notamment par l'encouragement de la parité entre femmes et hommes, et la participation des jeunes, pour consolider l'Etat de droit et la bonne gouvernance dans la transparence absolue.

S'exprimant en marge de la prestation de serment avec les membres de son Conseil, à la Cour d'Alger, en prévision des prochaines élections législatives, Mohamed Charfi a, à l'occasion, as-

suré de la pleine disponibilité des membres de l'ANIE à gérer ce rendez-vous électoral, dans le cadre, a-t-il observé, du nouveau mode électoral. Mettant en avant la démarche de l'ANIE visant à renforcer la démocratie et à conférer la légitimité constitutionnelle aux institutions étatiques depuis sa première prestation de serment coïncidant avec l'échéance présidentielle. «L'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) qui a entamé les préparatifs en prévision de cette échéance électorale a su gagner la confiance des partis et des acteurs sur la scène politique», a poursuivi Mohamed Charfi, citant, dans ce sens, la distribution d'une note explicative des dispositions et mesures prises à cet effet et sa diffusion à l'intention des citoyens sur le site de l'ANIE.

Evoquant la prochaine élection des nouveaux membres de l'Assemblée populaire nationale (APN), prévue le 12 juin prochain, le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a indiqué que plus de 39 partis et 25 listes indépendantes avaient, jusqu'à jeudi, retiré leurs dossiers de candidature pour

cette échéance électorale. «L'inscription sur les listes électorales, qui a démarré mardi dernier connaît un rythme croissant avec 600 inscrits jusqu'à la mi-journée de jeudi», a-t-il dit faisant observer que les données disponibles jusqu'à présent, sont positives et de bon augure.

S'agissant des mesures préventives contre l'épidémie du Coronavirus (Covid-19), le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a assuré que celles-ci (mesures préventives, ndlr) seront très strictes, notamment, a-t-il fait savoir, en termes de contrôle de l'application du protocole sanitaire. Appelant, à l'occasion, les citoyens, les partis, et les candidats à s'y conformer rigoureusement.

Pour rappel, le 11 du mois en cours, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a, en vertu des dispositions de l'article 151, alinéa 02, de la Constitution, signé le décret présidentiel 96-01 portant convocation du corps électoral pour le 12 juin 2021 en vue de l'élection des membres de l'Assemblée populaire nationale (APN).

Rabah Mokhtari